

temps, que la pêche à la seine devrait être interdite afin d'assurer du travail à un plus grand nombre de personnes. Mon honorable ami se trouve en présence du même état de choses dans l'Est bien que je ne sois pas aussi au courant de la situation dans cette région. Mais si l'on peut consommer une certaine quantité de poisson, il s'ensuit que plus il y aura de personnes employées à en faire la pêche, plus il y aura de travail, et quant à moi, si la Chambre est appelée à se prononcer sur ce bill, je l'appuierai pour cette raison même, et ce en dépit du fait que le comité l'aura rejeté.

L'hon. GROTE STIRLING (ministre intérimaire des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, j'ai fort peu de choses à ajouter à ce que l'on a déjà dit au sujet de ce bill. Il me semble que l'on en pourrait jamais arriver à une décision définitive en matière législative, s'il fallait qu'un bill subît les étapes ordinaires des première et deuxième lectures, fût ensuite examiné par un comité aussi minutieusement que dans ce cas-ci, débattu de nouveau ici avec les mêmes arguments répétés des deux côtés, et enfin, renvoyé de nouveau au comité. Il y a du pour et du contre, comme j'ai pris soin de le faire observer au début de mes observations lors de la deuxième lecture, mais le ministère a examiné la question fort soigneusement.

Mon honorable ami d'Edmonton-Ouest (M. Stewart), au dernier moment, dirai-je, nous arrive avec l'idée que l'on a peut-être permis la pêche à la seine dans ce petit territoire en vue d'en chasser un jour les pêcheurs qui se servent de filets.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): C'est ce qui va arriver.

L'hon. M. STIRLING: Je ne saurais concevoir d'idée plus extraordinaire si l'honorable député a le moins suivi les explications qui ont été données jusqu'ici. On me permettra de faire, en bien peu de mots, un exposé de la question.

La dernière montée de poissons passe par le détroit de Juan de Fuca, longeant de près le rivage de Washington. Ils sont pris dans les eaux froides, claires, salées, en quantités énormes pour les fabriques de conserves de Washington. Lorsqu'ils sont près de la frontière, entre le Canada et les Etats-Unis, à quelques milles de l'endroit où le Fraser se jette dans le golfe de Géorgie, les pêcheurs canadiens peuvent d'abord les prendre. Ils nagent dans ce triangle, au delà des eaux saumâtres et troubles du Fraser, et c'est là qu'on les pêche, mais les pêcheurs au filet ne peuvent les prendre dans ces eaux. Je veux dire que ces derniers pêchent surtout au large de l'embouchure saumâtre et trouble du Fraser, mais dès qu'ils atteignent ces eaux

froides et claires où leurs filets sont très visibles, ils ne peuvent prendre aucun poisson, et reviennent aux eaux saumâtres. Par conséquent, si ces poissons ne sont pas pris dans les eaux canadiennes où il est possible de les pêcher d'abord, ils ne seront pas pris par des Canadiens, et le commerce de saumon en conserves que le Canada peut faire dans l'univers ne sera pas aussi considérable qu'autrement.

Mon honorable ami le parrain du bill (M. Reid) a répété ce soir plusieurs des assertions qu'ils a faites en une ou deux occasions précédentes. Il s'est montré très en désaccord avec les déclarations du sous-ministre. J'aurais pensé que c'était en présence du sous-ministre qu'il aurait dû manifester sa désapprobation, lorsque ce sujet a été si amplement discuté par le comité.

M. MUNN: C'est ce qu'il a fait.

L'hon. M. STIRLING: Et on lui a répondu. Ce soir, il veut réitérer ses assertions et il en a bien le droit. Mais que la Chambre ne pense pas que ces arguments ont créé la moindre impression sur les fonctionnaires du ministère, car ce n'est pas l'opinion du département. A cet égard, le ministère n'a qu'une ligne de conduite à suivre et c'est de se montrer juste après avoir examiné tous les faits, et tel est son désir. Il s'est produit des changements dans l'industrie de la pêche depuis quelques années. La dernière migration de poissons a fort augmenté. Le commerce s'est accru sur les marchés de l'univers. On a eu l'occasion de vendre une plus grande quantité de poisson en conserve de première qualité, et le ministère tient à aider la pêche du poisson qui peut être convenablement mis en conserves, pourvu que personne n'en souffre. Telle est l'opinion du département.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, il est une raison pour laquelle je ne puis m'expliquer l'opposition à ce bill. C'est parce que dans certaines parties du pays la pêche du saumon à la seine a été prohibée. Il en est ainsi dans la province de Québec, et je me demande pourquoi on la permettrait dans la Colombie-Anglaise. Personne ne veut entamer une controverse sur les mérites ou les démérites du sous-ministre des Pêcheries. Personnellement, je n'ai jamais été en contact avec lui; je ne le connais point, et je ne me prononcerai pas sur son compte. Cependant, tous les membres de la Chambre doivent rendre hommage au représentant de New-Westminster (M. Reid), le parrain de ce bill, comme étant l'un de nos collègues les plus assidus, au courant des problèmes de sa province et ayant à cœur les intérêts de ses électeurs aussi bien que ceux du pays en général. Personne ne peut donc se tromper en acceptant les suggestions de mon honorable